

Doit-on encore se préoccuper des cyanobactéries (algues bleu-vert)?

Brigitte Voss,

Conseillère en environnement, MRC des Pays-d'en-Haut

Chronique parue dans le Journal des Pays-d'en-Haut, le 23 juillet 2008

Avez-vous remarqué qu'on entend moins parler des cyanobactéries (algues bleu-vert) cet été? Alors que la région des Laurentides était la championne en la matière en 2007 (plus de 50 lacs touchés), on n'a aucune idée du nombre de lacs touchés à ce jour.

La raison pour cela est simple. Le gouvernement du Québec a décidé de revoir sa façon de traiter les cas de cyanobactéries, en 2008, en émettant seulement des avis de santé publique interdisant l'utilisation de l'eau (fermetures de plans d'eau ou de plages) lorsque les plans d'eau où les concentrations en cyanobactéries et en toxines dépassent les seuils acceptables pour la santé publique. Du même coup, les mises en garde concernant les fleurs d'eau qui ne dépassent pas ces seuils (et qui ne présentent pas de danger pour la santé humaine) ne sont plus envoyées aux résidents concernés et la liste de tous les plans d'eau touchés (qui était accessible sur le site Internet de la Direction de la santé publique) n'existe plus - seuls les lacs faisant l'objet d'une quelconque fermeture y sont inscrits. Par exemple, à ce jour, seulement deux lacs sont soumis à un avis de santé publique, soit le lac Saint-Louis à La Tuque (fermeture de plage) et le lac Bleu à Ange-Gardien (fermeture du plan d'eau).

Ce changement d'approche aide sans contredit à calmer un certain vent de panique qui a sévi sur notre région l'été dernier. Car les cyanobactéries ont eu un effet désastreux sur les régions les plus touchées, dont celle des Laurentides, au niveau du tourisme et de la villégiature. Toutefois, des questions restent: Que faire si on observe une fleur d'eau de cyanobactéries en 2008? Doit-on encore se préoccuper des cyanobactéries? Doit-on les banaliser?

Même si l'approche du gouvernement dans ce dossier a été modifiée, il est tout de même important de signaler toute présence de fleur d'eau de cyanobactéries, et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, en sachant où ont lieu les floraisons, il est possible de connaître l'évolution de la situation dans un lac d'année en année. On peut donc savoir si la situation s'améliore ou empire, si les fleurs d'eau ont lieu au même endroit ou à des endroits différents, si les floraisons ont tendance à prendre de l'expansion ou pas, etc. Aussi, puisqu'on ne peut savoir si une fleur d'eau est toxique ou non en l'observant, des analyses en laboratoire sont nécessaires pour connaître le potentiel toxique des cyanobactéries présentes dans l'eau. Or, seul le gouvernement du Québec dispose d'un laboratoire apte à déceler le potentiel toxique des cyanobactéries.

En résumé, ce n'est pas parce qu'on entend moins parler de cyanobactéries cet été qu'elles ont disparu de nos plans d'eau pour autant. Il faut se rappeler que malgré le fait que les floraisons de cyanobactéries dans certains lacs sont un phénomène ponctuel, elles sont souvent le signe d'une mauvaise gestion des activités et du développement qui se trouvent au pourtour des plans d'eau. Les floraisons nous donnent donc un signe clair qu'il faut réduire nos apports en nutriments et en sédiments aux lacs et cours d'eau, que ce soit en revégétalisant les bandes riveraines, en utilisant des savons sans phosphates, en s'assurant d'avoir une installation septique conforme, en améliorant les pratiques reliées aux développements domiciliaires, etc.

Pour obtenir toute l'information sur les cyanobactéries, visitez le site du gouvernement du Québec www.alguesbleuvert.gouv.qc.ca.